



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 25 août 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-25

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 7 juillet 2025
 - b) Séance extraordinaire du 8 juillet 2025
- 4- Correspondance
 - a) Demande de collaboration Panneau ALUS - Pour la ferme Domaine Clovis
 - b) Demande d'autorisation pour un feu d'artifice - Camping Chenal-du-Moine
- 5- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 6- Comités municipaux
- 7- Refinancement des règlements n° 424-2008, infrastructures rue du Quai, n° 520-2017, prolongement de l'Aqueduc Île d'Embaras, n° 521-2017, infrastructures d'eau usées Île d'embaras, n° 522-2017, renouvellement aqueduc existant Île d'Embaras, n° 527-2018, travaux de stabilisation de la berge du Chenal-du Moine longeant le chemin du Chenal-du-Moine et le financement du règlement n° 578-2023, décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149.
 - a) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 441 500 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2025
 - b) Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 441 500 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2025
- 8- Éclairage terrain de soccer
- 9- ~~Coût réel de la protection contre l'incendie pour l'année 2024~~
- 10- Autres affaires



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- a) Travaux de réparation d'une unité de climatisation de la salle communautaire
- 11- Questions du public
- 12- Levée de la séance

ADOPTÉE

03- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-08-25

-a) Séance ordinaire du 7 juillet 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 7 juillet 2025, a été remise à tous les membres du Conseil avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

03-08-25

-b) Séance extraordinaire du 8 juillet 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 8 juillet 2025, a été remise à tous les membres du Conseil avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal, de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

04-08-25

04- CORRESPONDANCE

-a) Demande de collaboration Panneau ALUS - Pour la ferme Domaine Clovis

CONSIDÉRANT la demande de collaboration soumise par l'UPA Montérégie relativement à l'installation d'un panneau afin de faire rayonner les efforts environnementaux d'une productrice et d'un producteur agricole à Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la ferme Domaine Clovis ont créé des aménagements constitués de prés fleuris pour les pollinisateurs en bandes riveraines élargies, sur une superficie totale de 0,49 ha.;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative fait partie du Programme ALUS Montérégie et permet notamment de favoriser la biodiversité sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'installation d'un panneau élaboré et produit par la Fédération de l'UPA de la Montérégie;

DE PROCÉDER à l'installation incluant la fourniture des poteaux et la quincaillerie.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

05-08-25

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-b) Demande d'autorisation pour un feu d'artifice - Camping Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice sur le terrain de camping du Chenal-du-Moine le 30 août 2025 de 21 h à 21 h 30;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1A.12 du règlement n° RM-2017 stipule que le Conseil peut, par voie de résolution, autoriser l'utilisation de feux d'artifice aux conditions qu'il jugera opportunes;

CONSIDÉRANT QUE copie de l'autorisation doit être transmise au poste de la Sûreté du Québec, MRC de Pierre-de Saurel avant la tenue de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la tenue d'un feu d'artifice sur le terrain de camping du Chenal-du-Moine le 30 août 2025 de 21 h à 21 h 30 aux conditions suivantes:

- Le lieu de lancement doit être complètement dégagé de tout obstacle comme des arbres ou des bâtiments;
- Ne jamais lancer de pièces pyrotechniques par grand vent.

DE TRANSMETTRE copie de l'autorisation au poste de la Sûreté du Québec, MRC de Pierre-de Saurel.

ADOPTÉE

05- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-08-25

CONSIDÉRANT le dépôt, par le greffier-trésorier, du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires n° 596-2025;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 92 508,72 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de juillet 2025 ainsi qu'un déboursé de 323 213,56 \$ pour la période comprise entre le 7 juillet 2025 et le 31 juillet 2025 et un déboursé de 2 816,84 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} août 2025 et le 25 août 2025;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 8 juillet 2025 et le 25 août 2025 pour un montant de 201 135,89 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

06- COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.

07- REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS N° 424-2008, INFRASTRUCTURES RUE DU QUAI, N° 520-2017, PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC ÎLE D'EMBARRAS, N° 521-2017, INFRASTRUCTURES D'EAU USÉES ÎLE D'EMBARRAS, N° 522-2017, RENOUELEMENT AQUEDUC EXISTANT ÎLE D'EMBARRAS, N° 527-2018, TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DU CHENAL-DU MOINE LONGEANT LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE ET LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 578-2023, DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UNE FONDATION DE RUE, DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES ET DRAINAGE SUR LA RUE PAUL FORMÉE D'UNE PARTIE DU LOT 4 484 149

07-08-25

-07- a) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 441 500 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 441 500 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
424-2008	262 600 \$
527-2018	165 000 \$
520-2017	52 200 \$
520-2017	88 363 \$
521-2017	126 800 \$
521-2017	234 212 \$
522-2017	296 800 \$
578-2023	215 525 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 527-2018, 520-2017, 521-2017, 522-2017 et 578-2023, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 septembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 2 mars et le 2 septembre de chaque année;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	108 100 \$	
2027.	112 400 \$	
2028.	116 500 \$	
2029.	120 900 \$	
2030.	125 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	857 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 527-2018, 520-2017, 521-2017, 522-2017 et 578-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

-07- b) Adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 441 500 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2025

Le directeur général mentionne que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a sollicité des soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 1 441 500 \$, en émettant des billets datés du 2 septembre 2025.

En vertu de l'article 1066 du *Code municipal du Québec*, le ministre des Finances a été mandaté pour recevoir et ouvrir les soumissions pour tout appel d'offres ainsi effectué;

Puisque ce mandat lui est confié, le ministre ou tout représentant désigné par lui peut effectuer l'adjudication, sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise.

Donc au terme de cet appel d'offres, le ministre des Finances a reçu les soumissions suivantes et procédé à leurs analyses :

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

108 100 \$	3,87000 %	2026
112 400 \$	3,87000 %	2027
116 500 \$	3,87000 %	2028
120 900 \$	3,87000 %	2029
983 600 \$	3,87000 %	2030
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,87000 %	

2 - C.P.D. PIERRE-DE SAUREL

108 100 \$	3,89000 %	2026
112 400 \$	3,89000 %	2027
116 500 \$	3,89000 %	2028
120 900 \$	3,89000 %	2029
983 600 \$	3,89000 %	2030
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,89000 %	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

108 100 \$	3,00000 %	2026
112 400 \$	3,20000 %	2027
116 500 \$	3,35000 %	2028
120 900 \$	3,50000 %	2029
983 600 \$	3,70000 %	2030
Prix : 98,66900	Coût réel : 3,97871 %	

En fonction du calcul des coûts réels, la soumission présentée par BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

Conformément au pouvoir délégué en vertu de l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances, l'émission des billets au montant de 1 441 500 \$ par la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a été adjudgée à BANQUE ROYALE DU CANADA.

08-08-25

08- ÉCLAIRAGE TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de quelques luminaires pour l'éclairage du terrain de soccer en juillet dernier a suscité l'intérêt de procéder à de l'éclairage supplémentaire pour le terrain soccer;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires bénéficieront d'une offre avantageuse et subventionnée pour l'éclairage des différents plateaux sportifs par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à deux demandes de prix pour l'installation des luminaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à l'entreprise *DH éclairage inc.*, le mandat pour la fourniture de 3 luminaires supplémentaires, pour une somme 53,97 \$ plus taxes, incluant une subvention de 2 088,72 \$ d'Hydro-Québec;

D'OCTROYER à l'entreprise *INNOVA électrique*, le mandat pour la fourniture de matériel et l'installation des luminaires du terrain de soccer, pour une somme forfaitaire de 11 346,88 \$ plus taxes;

D'AUTORISER l'installation de 4 poteaux de bois d'un coût maximal de 6 000\$;

D'AUTORISER la surveillance des travaux par monsieur Pierre Cardin, consultant en ingénierie électrique de Consultation Cardin Charland;

DE PUISER les sommes nécessaires des dépenses à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

09-COÛT RÉEL DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE POUR L'ANNÉE 2024

Item retiré de l'ordre du jour

10- AUTRES AFFAIRES

09-08-25



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-Travaux de réparation d'une unité de climatisation de la salle communautaire

CONSIDÉRANT QUE suivant une panne de climatisation dans la grande salle communautaire, il est nécessaire de faire remplacer le compresseur sur l'unité UC-2 et de procéder au remplacement de la panne sur l'unité UE-1.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les travaux de remplacement du compresseur sur l'unité UC-2 et procéder au remplacement de la panne sur l'unité UE-1 selon la soumission n° 2582 de *Climatisation Labrèche et Létourneau* au coût de 9 753 \$ plus taxes.

DE PUISER les sommes nécessaires des dépenses incluant les factures d'investigation n° 26658 et n° 26659 à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

11- QUESTIONS DU PUBLIC

Période de questions de 19 h 43 à 19 h 58.

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance soit levée à 19 h 59.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »